

Réinsertion des détenus

« AU-DELÀ »

DES BARREAUX

Thierry TILQUIN



© Au-delà - ASBL

Une ASBL catholique propose un appartement et un accompagnement humain et spirituel hors de la prison.

UNE CHAMBRE À SOI.
Point de départ pour une autonomie retrouvée.

Retrouver la liberté et l'autonomie après un long parcours de détention n'est pas simple. Nombreux sont les détenus qui, franchissant la porte de la prison, se retrouvent dans une situation très précaire : peu d'argent, pas de logement ni d'emploi, liens familiaux brisés, problèmes d'assuétudes, vie relationnelle difficile. De là, un sentiment de détresse humaine et un risque de récédive.

HORS-LES-MURS

C'est le cas à la prison d'Ittre qui héberge des détenus condamnés à de longues peines, de quinze à trente ans. L'équipe d'aumônerie catholique en accompagne plusieurs durant leur incarcération. Mais, dès leur libération conditionnelle, certains d'entre eux sont livrés à eux-mêmes, car la durée de leur détention les a plongés dans une solitude relationnelle.

C'est la raison pour laquelle cette équipe a décidé de créer *Au-delà*, une ASBL dont le but est de poursuivre et d'encadrer l'accompagnement humain, spirituel et pastoral initié durant la détention. Avec l'aide de bénévoles, cette aumônerie hors de la prison répond aux demandes des détenus eux-mêmes, quelles que soient leurs convictions religieuses.

En mai dernier, l'ASBL a inauguré un appartement rénové avec deux chambres. Il peut héberger deux détenus en libération conditionnelle pendant quelques mois, le

temps de trouver un logement, un emploi ou un revenu de remplacement.

LIBÉRATION INTÉRIEURE

Le nom d'*Au-delà* est significatif de la philosophie du projet. L'association a en effet pour mission la réinsertion dans la vie au-delà des barreaux. « *Mais, pour des catholiques, au-delà peut signifier aussi la marche non pas vers sa propre fin, mais vers sa finalité qui est en Dieu* », comme l'explique le frère dominicain Patrick Gilard, membre de l'équipe d'aumônerie. L'ASBL affiche clairement son identité catholique, elle est œuvre d'Église.

« *Vivre sans liberté, c'est presque disparaître*, poursuit l'aumônier. *Mais il y a des libertés sur lesquelles la prison n'a pas prise, celle de prier et celle d'aimer.* »

Dans l'hébergement, des temps de prières sont organisés et une messe a lieu chaque mois. Par ailleurs, un détenu se prépare actuellement au sacrement de confirmation.

Les candidats à cet hébergement temporaire sont bien connus de l'équipe d'aumônerie qui a cheminé longtemps avec eux. Pour accéder à ce logement, ils doivent s'engager à respecter quelques règles de vie. C'est pourquoi ce projet en plein centre-ville de Wavre a reçu un bon accueil auprès de la ville et du CPAS. « *La bourgmestre est même venue boire un café* », souligne le frère Patrick. ■

INDICES

CROWDFUNDING.

400 000 € seront nécessaires pour restaurer l'église romane des Templiers de Saint-Simon à Saint-Pé-Saint-Simon (Lot-et-Garonne, France), qui date du XIIe siècle. La ville ne dispose pas de la somme et n'aura pas de subsides suffisants. Elle a donc lancé une « cagnotte en ligne », c'est-à-dire du crowdfunding, pour pouvoir entamer les travaux.

RÉCOMPENSE.

Depuis janvier, les jeunes de l'église de La Source (Bradenton, Floride) reçoivent trois points chaque fois qu'ils assistent aux services religieux du mercredi soir, et trois autres points pour chaque nouvelle personne qu'ils y invitent. Ce 26 août, un des cinq meilleurs du concours a reçu en récompense une automobile Hummer H3 d'occasion. De quoi motiver les troupes...



REFUS.

Le Sénat argentin a rejeté en août le projet de loi qui visait à libéraliser l'avortement dans le pays. Le texte avait pourtant été adopté par la Chambre des députés quelques semaines auparavant. Mais, plus conservateurs, et suite à de fortes pressions de l'Église catholique, les sénateurs en ont décidé autrement.

INDÉPENDANCE.

L'Église orthodoxe ukrainienne pourrait prochainement prendre son indépendance vis-à-vis du Patriarcat de Moscou, dont elle dépend depuis quatre siècles. Elle serait alors reconnue « autocéphale » par Bartholomée, le patriarche de Constantinople. Cette décision risque de susciter l'ire de Moscou.